

REUNION DE DECEMBRE : Elle a eu lieu le lundi 19 décembre, à 21h, salle des délibérations de la mairie. La séance était publique et présidée par M. Alain DESCOUSSE, Maire,

Conseillers présents : Mmes, MM. DESCOUSSE Alain, BARRIEU Christiane, LAPEYRE Guy, RIVIERE Pascale, PETIT René, SOLANA-LASSALLE Maryline, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Floriane, FIEFVET Guillaume, DOZE, Marlène, LAURY Olivier, PEYRET Jean-Jacques, RAGARU Agnès.

Conseillers excusés Mmes DESPAX Véronique et GUILLORY Laurence, cette dernière ayant donné un pouvoir à M. Alain Descousse.

Secrétariat de séance : Mme RIVIERE Pascale est désignée par 13 voix pour.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2016 :

Aucune observation

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 14

INFORMATIONS

° Monsieur le Maire fait part des remerciements des familles endeuillées :

- Famille CASTERA pour le décès de Mme Lucienne CASTERA dont le fils fut directeur de l'école de Jégun
- Famille FOURES pour le décès de Mme Odyle DUPUY.

° Monsieur le Maire fait le point sur les travaux. **Rue Saint Nicolas**, les travaux sont interrompus jusqu'au 09/01/2017. Ils reprendront avec les travaux de maçonnerie et de bitume, pour ce dernier ce sera lié aux conditions météo. La circulation a été rétablie mais en sens unique dans le sens opposé à celui de la Grande Rue. Mme Ragaru demande si ce sens unique sera conservé après les travaux. M. le Maire indique qu'il faudra y réfléchir rapidement en examinant en même temps la question du stationnement sous la Mairie.

Pour l'extension de la **salle de judo**, les travaux avancent et devraient permettre en fin de semaine d'être prêt pour la pose du hourdis.

Pour l'**assainissement**, M. Dance doit déposer sa proposition d'honoraires.

En ce qui concerne l'**école**, les architectes ont jusqu'au 17 janvier pour remettre leurs offres, à la suite de quoi Mme Bourdallé procédera à l'analyse des offres avant que le conseil municipal ne procède au choix définitif de l'architecte. Le

relevé d'altimétrie de la cour et le bornage côté nord ont été réalisés. Les prélèvements pour les études amiante ont été réalisés mais les résultats n'ont pas encore été communiqués à la mairie.

M. René PETIT fait le compte rendu de sa rencontre avec le directeur de la plate-forme courrier de la poste de VIC. La Poste propose ses services pour accompagner les communes dans leur obligation d'avoir effectué une mise aux normes des **adressages**. Cette démarche est obligatoire pour le 01/01/2023. A Jégun, nous avons 636 boîtes à lettre dont 277 ne sont pas numérotées. La poste propose d'accompagner la mairie dans cette démarche sur 3 points : l'audit des besoins et les préconisations, la dénomination des voies et la communication. Cette intervention est proposée pour le prix de 2 473.50 € HT. Ce devis est valable pour une décision dans les deux mois. M. Petit précise que pour l'année prochaine il faudrait prévoir au budget une somme de l'ordre de 8 à 10.000 € pour englober cette étude mais aussi les achats et la pose des plaques de rues et des numéros.

M. Petit indique par ailleurs que la commune a obtenu un prix des villages fleuris pour le cheminement de la pharmacie à l'école.

M. Petit informe le conseil du changement de photocopieur de la Mairie pour 3 090 € HT reprise de l'ancien déduite pour 700 €, un contrat de maintenance a été souscrit pour 6 € par mois. Un aspirateur à feuilles a aussi été acheté pour 3 936 € TTC.

Mme Barrieu indique que deux composteurs ont été installés sur le parking derrière le centre de service à côté de la borne relais « vêtement ». Un panneau précisera le bac à utiliser, les employés communaux s'occuperont du remuer les déchets et d'y apporter des copeaux pour améliorer le compostage, c'est la mairie qui utilisera le compost fabriqué pour les espaces verts.

DELIBERATIONS

Vœu CHS du Gers :

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de la CGT du centre hospitalier spécialisé d'Auch lui demandant de proposer au conseil de prendre une délibération pour soutenir leur demande de ne pas être intégré dans le groupement hospitalier de territoire (GHT) du Gers. Leur demande de dérogation qui s'appuie sur les spécificités d'un établissement psychiatrique a été rejetée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et par la Ministre de la santé en appel. La motivation de Mme la Ministre pour « éviter que l'établissement ne se trouve à l'écart de la nouvelle donne hospitalière » leur paraît beaucoup trop peu argumentée.

Mme Rivière indique que l'intégration dans le GHT de tous les établissements hospitaliers du Gers a une cohérence qui donne plus de poids au secteur hospitalier gersois et peut contribuer à éviter que chaque zone aille vers le département voisin le plus proche (Agen pour le Condomois, Aire ou Mont de Marsan pour le secteur Nogaro Eauze). Mme Barrieu entend soulever les spécificités de cet établissement et le travail remarquable des soignants.

Vote : Contre : 0, Absentions : 1 (Mme Rivière), Pour : 13

RIFSEEP :

Mme Rivière rappelle que le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) doit être mis en place avant le 01/01/2017 car le système indemnitaire mis en place il y a deux ans dans la commune l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) est supprimé au 31/12/2016.

Pour les agents concernés ; filière administrative, animation et ATSEM il est proposé de transposer les montants et les conditions de versement de l'IAT dans le nouveau dispositif de l'IFSE (indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) à compter du 01/01/2017.

Cette indemnité concernera à la fois les agents titulaires et stagiaires, elle permettra de tenir compte de l'expérience professionnelle selon les critères de diversification des compétences et des connaissances, du savoir faire technique, des responsabilités et de l'autonomie et des capacités relationnelles. Le montant attribué fera l'objet d'un réexamen au moins tous les 4 ans, en cas de changement de grade à la suite d'une promotion ou en cas d'augmentation de la charge de travail ou d'élargissement des compétences.

L'IFSE sera versée en deux fois en juin et novembre. Elle sera proratisée en fonction du temps de travail, en cas d'absence pour maladie ordinaire, maladie professionnelle le régime indemnitaire est maintenu ainsi que pendant les congés annuels, de maternité, de paternité, d'adoption.

L'attribution individuelle est décidée par le Maire et fera l'objet d'un arrêté.

Le centre de gestion au sein duquel s'est réuni le comité technique ce lundi après-midi n'a pas accepté de communiquer à la mairie la décision prise alors même qu'il avait été interrogé en toute fin d'après-midi. Mme Ragaru regrette de ne pas disposer de la décision du comité technique.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 14

Mme Rivière indique que la réalisation de l'extension du hangar communal (local pétanque pour partie) se fait avec des moyens humains internes. Les fournitures achetées en section de fonctionnement par la mairie concourent à la réalisation d'un investissement. Il existe une procédure comptable qui permet de transférer ces opérations en section d'investissement : les travaux en régie. Cela suppose d'ouvrir les crédits budgétaires suivants :

Section de fonctionnement :

Dépense Compte 023 + 1300 €

Recettes Compte 722- chapitre d'ordre 042 + 1300 €

Section d'investissement :

dépenses compte 2138 chap.ordre040 + 1300 €

recettes compte 021 + 1300 €

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 14

Virements de crédits budget assainissement :

Mme Rivière explique que deux mandats payant des études ont été enregistrés sur des comptes de travaux alors que les travaux prévus par cette étude n'ont pas encore débuté. Il convient de rétablir le paiement de ce qui n'est encore qu'une étude et pour cela il convient de modifier le budget de la manière suivante :

Section d'investissement

Dépense compte 203 + 6 925 €

Dépense compte 2158 - 3 609 €

Recette au compte 2158 : +3316 €

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 14

M. le Maire indique que la cérémonie des vœux se tiendra le 14 janvier 2017, la commission de travaux le 26/01/2017 et le prochain conseil municipal le 02/02/2017.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H10.

